

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Droits d'auteur. Encore!

André Vanasse

Number 140, Winter 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/62460ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vanasse, A. (2010). Droits d'auteur. Encore! *Lettres québécoises*, (140), 3–3.

Droits d'auteur. Encore !

PROJET DE LOI C-60

Dans mon éditorial du numéro 125 (printemps 2007), j'avais fustigé les ministres de l'Éducation hors Québec qui applaudissaient la réforme du droit d'auteur (le projet de loi C-60) présenté d'abord par le ministre Martin puis réactivé par le gouvernement Harper.

On se souviendra que le projet de loi C-60 voulait accorder le droit « de reproduire sur support numérique une œuvre protégée en vue de la communiquer par télécommunication à des fins pédagogiques ». L'argument clé tenait précisément au fait qu'il s'agissait de documents utilisés à des fins pédagogiques, comme si l'école, depuis le primaire jusqu'à l'université, était un lieu si noble qu'elle devait être soustraite du circuit économique. C'était oublier que c'est justement l'édition scolaire qui a permis au Québec de prendre sa place dans l'industrie du livre. Plus significatif encore, l'école a été le soutien infiniment apprécié du secteur de l'édition littéraire : la littérature pour adulte et celle pour la jeunesse n'auraient jamais pu survivre sans elle. Sait-on qu'une centaine de grands classiques (*Maria Chapdelaine*, *Trente arpents*, *Bonheur d'occasion*, *Prochain épisode*, *Le Matou*, *Un dimanche à la piscine à Kigali*, etc.) ont été vendus à des dizaines de milliers d'exemplaires, souvent même à plus de cent mille grâce au circuit scolaire ? Soustraire le droit d'auteur du circuit scolaire, c'était, disais-je dans le titre de mon éditorial, « [u]n vol qualifié ».

LES ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Le premier ministre Harper, qui a toujours eu de la suite dans les idées, revient donc à la charge. Dans le sommaire du projet de loi C-32, on énonce huit objectifs dont deux touchent directement le secteur scolaire :

c) permettre aux entreprises, aux enseignants et aux bibliothèques de faire un plus grand usage de matériel protégé par le droit d'auteur sous forme numérique ;

d) permettre aux enseignants et aux élèves de faire un plus grand usage de matériel protégé par le droit d'auteur ;

Dans ce nouveau projet, plus lisible que le précédent, on fait un ajout de taille à l'article 29 :

L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur aux fins d'étude privée, de recherche, d'éducation, de parodie ou de satire ne constitue pas une violation du droit d'auteur.

Inutile de dire que l'ajout du marché de l'éducation a fait bondir tous les intervenants du secteur du livre. L'Association des éditeurs de livres, tout autant que l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, la Société des droits de reproduction des auteurs compositeurs et éditeurs du Canada, Copibec (et sans doute aussi plusieurs organismes dont je n'ai pas retrouvé les communiqués dans

Internet), tous dénoncent l'approche du projet qu'ils jugent infiniment préjudiciable aux auteurs et aux éditeurs.

Copibec rue violemment dans les brancards, car il y a beaucoup d'argent en jeu. Il faut savoir que plus de 175 millions de copies d'extraits d'œuvres protégées sont faites chaque année dans les écoles, les cégeps et les universités. Ce secteur de l'éducation rapporte quelque neuf millions de dollars par année aux 23 000 auteurs et aux 1 000 éditeurs québécois.

UN COUP DE GRÂCE À L'ÉDITION ?

Disons-le tout net : si l'on permet aux usagers de copier des livres dans Internet et qu'on accorde aux étudiants le droit d'y avoir accès à des fins pédagogiques, c'est l'ensemble de l'industrie qui sera en danger.

Et qu'on ne vienne pas mettre sur le dos des ayants droit (auteurs et éditeurs) le fait de ne pas protéger leurs œuvres en y apposant des « verrous » (c'est ce que propose le projet de loi C-32). Tout le monde sait que n'importe qui peut mettre dans Internet une œuvre qui ne lui appartient pas et la rendre ainsi accessible à tous. Il n'est que de penser à Google qui a numérisé des millions de livres dans des dizaines de langues pour constituer sans doute la bibliothèque la plus considérable du monde entier. Or, tout cela s'est fait avec ou sans le consentement des propriétaires de droits.

L'industrie du disque a été littéralement assassinée par Internet. La question qu'on peut se poser est celle-ci : est-ce que le gouvernement

Harper veut lui-même procéder à l'enterrement de première classe de l'industrie du livre au Québec et au Canada ? Le livre est une industrie fragile. Elle l'est d'autant plus que le Canada est un grand pays, mais que la population qui y habite est peu dense. Les francophones ne dépassent pas dix millions d'habitants, chiffre considéré par l'Unesco comme le seuil minimal pour qu'une industrie du livre soit rentable. Du côté anglophone, la situation n'est guère plus reluisante : Roy MacSkimming a publié un essai remarquable en 2007, *The Perilous Trade: Books Publishing in Canada (1946-2006)*, dans lequel il démontre que cette industrie est toujours sur la corde raide, car même si la population du Canada anglais est plus importante, les distances à parcourir pour rejoindre les lecteurs sont un frein à son expansion.

Ainsi, faire en sorte que la vache à lait de l'édition, l'école, pour ne pas le répéter, soit soustraite à l'obligation de respecter le droit d'auteur, c'est faire un geste dont les conséquences risquent d'être catastrophiques à court et à long terme.

DE L'INCONSCIENCE ?

Décidément, on arrive mal à saisir les raisons de l'acharnement de Stephen Harper contre la culture. Il y a quelque chose d'étrange dans ce comportement (est-ce un mouvement de colère à l'endroit de Yann Martel qui lui envoie des livres qu'il ne lit jamais ? Si c'est le cas, cela tient du plus haut ridicule). Il me semble impossible que le Parti conservateur ne soit pas au courant de l'importance économique de l'industrie culturelle dans ce pays. Si le Canada perdait de l'argent en aidant le marché du livre, on pourrait comprendre, mais c'est le contraire.

On appelle cela mordre la main de celui qui nous nourrit.

Belle attitude, précisément au moment où le pays traverse une crise économique majeure.

Vraiment, c'est à n'y rien comprendre. ■